

Analyse préliminaire du Système intégré d'information de justice

Historique et contexte du projet

En mars 1999, les sous-ministres des ministères de la Justice et de la Sécurité publique confiaient à un groupe de travail la responsabilité de réaliser une étude d'opportunité sur la mise en place d'un système intégré d'information de justice au Québec. Depuis ce temps, le ministère de la Santé et des Services sociaux est devenu un partenaire actif dans ce projet en appui aux centres jeunesse (incluant la Direction de la protection de la jeunesse) qui ont un rôle capital dans l'administration de la justice. Cette étude d'opportunité posait un diagnostic sur la situation actuelle et elle démontrait non seulement l'opportunité mais également la nécessité de réaliser un système intégré d'information de justice (SIJ). Les consultations menées dans le cadre de cette étude ont permis aux représentants des organisations impliquées dans l'administration de la justice de faire valoir leurs besoins et de collaborer à la définition du SIJ souhaité. L'étude présentait également les coûts et les bénéfices prévus et proposait des modalités de financement de même qu'un cadre de gestion.

Les constats de l'étude d'opportunité sont les suivants :

Une information complète est essentielle à la qualité des interventions. L'information constitue un instrument de travail privilégié pour les intervenants, et ce, afin d'assurer la concertation des actions, le respect des droits des citoyens et la sécurité du public et des intervenants. Cependant, la disponibilité des informations au moment opportun est actuellement compromise par l'absence de moyens d'échanges efficaces et systématiques.

Le papier : une source d'inefficacité. Tout au long des processus de l'administration de la justice, les informations utilisées par les différents intervenants sont consignées sur format papier ou électronique. Toutefois, seul le support papier est considéré comme document officiel, ce qui oblige la saisie répétitive des données conservées sur format électronique.

Des systèmes informatiques limités et peu conviviaux. Actuellement, il est difficile de partager des informations, à moins de les ressaisir pour pouvoir les utiliser dans un autre système informatique. Il en découle que les banques de données ne sont pas toujours à jour au moment où les intervenants les consultent.

Des développements informatiques cloisonnés et coûteux. Chacune des organisations met de l'avant des projets de refonte ou de mise à jour de ses systèmes informatiques pour s'adapter aux nouvelles réalités. Pour d'autres, la désuétude de certaines technologies ou de certains systèmes peut faire en sorte qu'il est quasi impossible d'apporter les modifications souhaitées.

Une absence d'orientations et de normes. Il n'existe pas d'orientations et de normes en matière d'échange d'information applicables à l'ensemble des organisations de l'administration de la justice. L'étude d'opportunité fut déposée en mars 2000.

Un mémoire portant sur la réalisation d'une analyse préliminaire fut par la suite préparé et déposé aux autorités gouvernementales. En juin 2001, le Conseil des ministres autorisait la réalisation de l'analyse préliminaire ainsi que l'élaboration d'un dossier d'affaires. Un cadre de gestion et une équipe interministérielle ont été mis en place dans les semaines suivantes. Les travaux de réalisation de la présente analyse préliminaire ont débuté en octobre 2001, suite à la sélection de la firme CGI dans le cadre d'un appel d'offres, et se sont échelonnés jusqu'en janvier 2003.

Les documents contenus dans ce cédérom sont le résultat de cette analyse. Le rapport complet ainsi que les annexes qui y sont jointes totalisent plus de 4 000 pages. La réalisation d'une étude de cette envergure a été rendue possible par l'engagement et l'expertise de plus d'une centaine de participants représentant les principaux partenaires de l'administration de la justice au Québec. Nous tenons à les remercier.

L'analyse préliminaire du SIJ a été réalisée dans une perspective première d'amélioration de la qualité des services aux citoyens en matière d'administration de la justice. Reflet d'une volonté de concertation et d'efficience, elle est le fruit d'une collaboration étroite entre le ministère de la Justice, le ministère de la Sécurité publique, le ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que les principales organisations partenaires de l'administration de la justice au Québec. Cette collaboration a permis d'établir un large consensus parmi ces partenaires quant aux objectifs du projet, à sa pertinence et à la nécessité de mettre en place un système intégré d'information de justice. Composée d'un ensemble de systèmes informatiques qui supporteront les activités quotidiennes des différents groupes d'utilisateurs, la solution proposée se distingue par le partage d'une infrastructure, d'applications de support communes et par la présence d'un noyau d'échange et d'intégration qui assurera un échange rapide, fiable et sécurisé des informations entre les différents intervenants. Elle a été réalisée en considérant les orientations et tendances ayant cours au gouvernement du Québec, les autres projets de système intégré d'information de justice à l'extérieur du Québec ainsi que les tendances de l'industrie des technologies de l'information et des communications.

Compte tenu du volume d'informations contenues dans le rapport, nous vous suggérons de débuter votre lecture par le Sommaire à la direction, lequel vous permettra d'avoir une vision globale du projet.

Bonne lecture !